

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1659

Rubrik: Les idées de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un destin exemplaire

L'histoire de la place financière suisse reste très lacunaire. Les archives des grandes banques sont souvent incomplètes et peu accessibles. Il ne fait aucun doute que l'affaire des fonds en déshérence a marqué un tournant. Il est désormais un peu plus aisé d'avoir accès aux fonds des grands établissements, d'où l'intérêt de l'ouvrage qui vient d'être publié par Malik Mazbouri sur l'émergence de la place financière suisse entre 1890 et 1913.

Pour le grand public, le succès des banques suisses est le résultat du fameux secret bancaire tel qu'il fut défini dans les années trente. En réalité, l'émergence de la place bancaire helvétique est bien antérieure. Deux événements du début du xx^e siècle furent ici décisifs. Tout d'abord le rachat des chemins de fer privés par la Confédération à partir de 1898 qui aboutit à la création des CFF. Cette opération fut d'une envergure colossale pour l'époque, elle coûta plus d'un milliard de francs. Elle nécessita une réorganisation profonde du marché de la dette publique, avec la création du cartel des banques suisses une année auparavant et du syndicat d'émission des banques en 1911.

L'autre événement d'importance fut la création de la banque nationale suisse en 1907 qui mit fin au pouvoir d'émission détenu par 36 banques différentes. Le franc faisait alors partie de l'union monétaire latine qui groupait plusieurs pays, dont la Belgique et la Grèce autour de la France. Les devises nationales étaient utilisables dans tous les pays de l'union. Cet euro avant la lettre favorisait les établissements de crédit français, florissants dans notre pays jusqu'en 1914. La guerre mit fin à cette construction.

Malik Mazbouri nous raconte cette histoire à travers un banquier, Léopold Dubois, Neuchâtelois, fils d'un graveur sur montre. Instituteur, il devient directeur de la banque de son canton avant d'être le premier Romand à la direction générale des CFF en 1900, d'où il passa à l'Union de Banque Suisse en 1906, qu'il présida de 1918 à sa mort en 1927. Responsable des finances des CFF en plein rachat des compagnies privées, il est ensuite le patron d'une banque qui participe au financement et à la gestion de la dette publique provoquée par ce rachat. Un destin suisse exemplaire en somme.

Malik Mazbouri, *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Antipodes, Lausanne, 2005.

Les idées de DP (2)

Prochainement, Domaine Public va lancer son nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées qui enflamment la gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir, semaine après semaine, la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques propositions formulées pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en redécouvrir l'originalité à la lumière des temps présents.

Temps libre, temps travaillé

Pas de question plus centrale que celle du temps de travail. Elle est au cœur de la réflexion théorique et de l'action pratique socialiste. Karl Marx définissait la plus-value, fondatrice du capital, par les heures exigées en plus de celles nécessaires à l'entretien de la force de travail. Plus concrètement, les journées de onze heures étaient si lourdes physiquement que la réduction du temps de travail s'est imposée progressivement comme une revendication de santé et de survie. Quel chemin parcouru !

Aujourd'hui, après plus d'un siècle de lutte syndicale, la réduction du temps travaillé semble se stabiliser autour de quarante heures, d'un minimum de quatre semaines de vacances et d'une retraite à 65 ans. La diminution de la période active, au-delà de ces seuils, se heurte à la nécessité de financer des périodes non actives toujours plus longues, donc coûteuses, soit celles de la formation et de la retraite.

La revendication du temps libre peut prendre dès lors de nouvelles formes. *Domaine Public* a souligné l'intérêt du temps libre épargné et capitalisable. Il correspond à du travail supplémentaire, payable en temps libre, ou à un

congé dit sabbatique, qui permet de disposer, une ou deux fois dans sa vie, d'assez de champ pour réaliser un progrès d'envergure, professionnel ou personnel. Des dispositifs de ce type ont été mis en place en France, au Danemark, en Suisse. A ce jour, le succès est médiocre, mais l'action doit être poursuivie.

L'autre piste essentielle est le congé formation. Si les salariés veulent revendiquer la responsabilité de la gestion paritaire, par exemple celle du second pilier ou d'autres assurances sociales, ils doivent pouvoir compter sur des représentants compétents, donc préparés. Cette formation, les congés qu'elle implique et le remboursement des frais qu'elle entraîne, devront être considérés comme un droit. Et pour cela il sera nécessaire qu'une loi garantisse ce congé de formation et en répartisse les frais sur les branches économiques concernées.

Après la conquête du temps du loisir et de la retraite vient la lutte pour le temps de la participation, de la désaliénation, ou de l'accomplissement personnel. C'est, pour *Domaine Public*, depuis longtemps, un thème primordial. *It is a long way.* ag